

VILLE DE



# Nogent-sur-Marne

## Procès Verbal du Conseil Municipal

**LE LUNDI 13 FEVRIER 2012 A 20 H 00**

L'an deux mille douze, le Lundi treize Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 7 Février 2012 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

**SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :**

Jacques JP. MARTIN, Maire  
Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire  
Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Loïck NICOLAS, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Aurélie OSSADZOW, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Mme HESLOUIN Edith ... à ... Mme DEBAECKER Estelle  
M. DEVYNCK Michel ... à ... M. GILLES Michel

**ARRIVE EN COURS DE SEANCE :**

M. SAJHAU Philippe à la question n°12/20

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme RENOUX Anne  
M. SAJHAU Philippe  
Mme FONTAINE Martine  
M. GEIB William  
M. MASTROJANNI Michel  
Mme LAVIN Marie

**ABSENTE NON EXCUSEE :**

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme RENOUIL Karine

**MODERATEUR :** M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

## SOMMAIRE

<u>12/15 - Demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration pour travaux d'intérêt local - Aménagement d'un parking public rue Hoche . . . . .</u>	<u>16</u>
<u>12/16 - Modification du tableau des effectifs . . . . .</u>	<u>17</u>
<u>12/17 - Mise à jour du tableau des effectifs suite à la refonte de la catégorie B issue des décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010, nouveau cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques . . . . .</u>	<u>18</u>
<u>12/18 - Mise à disposition à temps complet de deux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs auprès de l'association Nogent Présence . . . . .</u>	<u>18</u>
<u>12/19 - Création de vacations pour le jury des éliminatoires du concours national des Petites mains symphoniques, organisés par le conservatoire . . . . .</u>	<u>19</u>
<u>12/20 - Création de vacations pour un atelier théâtre organisé par l'école élémentaire Val de Beauté et signature d'une convention avec l'Education nationale . . . . .</u>	<u>22</u>
<u>12/21 - Organisation du recensement général de la population - Fixation de la rémunération des agents recenseurs . . . . .</u>	<u>22</u>
<u>12/22 - Révision du tarif des protocoles d'accueil individualisés PAI . . .</u>	<u>22</u>
<u>12/23 Séjour vacances des retraités saison 2012 . . . . .</u>	<u>23</u>
<u>12/24 - Avenant n°1 au contrat enfance jeunesse n°2 01000202 à intervenir entre la CAF et la ville de Nogent . . . . .</u>	<u>24</u>
<u>12/ 25 - Mise en place du quotient familial pour la tarification des stages SMS du service sport-jeunesse . . . . .</u>	<u>24</u>

<u>12/26 - Participation à l'organisation des Championnats de France juniors, seniors et maîtres de plongeon à 1 mètre, 3 mètres et haut vol 2012 . . .</u>	<u>27</u>
<u>12/27 - Exercice 2012 - Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour la régie personnalisée scène Watteau pavillon Baltard et approbation de la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs à intervenir avec la ville de Nogent - Modification de la délibération n°11/189 . . . . .</u>	<u>28</u>
<u>12/28 - Fixation du tarif des droits d'inscription à la Biennale d'art contemporain les Arts au cœur de Nogent 2012 . . . . .</u>	<u>32</u>
<u>12/29 - Remplacement d'une personnalité qualifiée démissionnaire au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée scène Watteau pavillon Baltard . . . . .</u>	<u>32</u>
<u>12/30 - Désignation d'un délégué du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) . . . . .</u>	<u>33</u>
<u>12/31 - Adhésion au SEDIF du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SAIEP) des communes de la vallée de Chauvry et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron . . .</u>	<u>34</u>
<u>12/32 - Vœux - Soutien au projet de Thiais Orly Rungis candidat du Val de Marne à la réalisation d'un grand stade de rugby . . . . .</u>	<u>35</u>
<u>12/33 - Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales . . . . .</u>	<u>40</u>
<u>Questions orales . . . . .</u>	<u>40</u>

## Mairie de Nogent sur Marne

### Conseil municipal

Réunion du 13 février 2012

-----

*(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.**- La séance est ouverte.

Je vais procéder à l'appel.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

**M. le Maire.**- Comme Secrétaire de séance, je vous propose Mme RENOUIL. Merci. Et M. DELLMANN comme modérateur.

Nous avons plusieurs communications. La première d'entre elles est bien sûr une information pour laquelle d'ailleurs je remercie les artisans de cette communication puisque cela m'a permis d'avoir une audience très importante dans un certain nombre de médias nationaux, voire régionaux. C'est la deuxième fois que vous me permettez de passer sur autant de chaînes de télévisions et sur autant de radios, y compris cette fois sur Reuters et la Rai. Nous progressons !

**Mme MUNZER.**- *(hors micro)* Et Canal Plus.

**M. le Maire.**- Je parle des médias internationaux.

Je voulais faire une communication sur ce sujet, ne serait-ce que pour rétablir un certain nombre de points et pour ramener ce sujet à ce qu'il est. Cette communication figurera au compte rendu du Conseil municipal.

*(Lecture)* Depuis quelques jours, deux conseillers municipaux d'opposition, rejoints par une ancienne élu de Nogent, ont

alimenté le buzz concernant la prétendue statue de Mme Carla BRUNI-SARKOZY, implantée aux frais pour partie de la ville, au cœur de l'aménagement en cours de la Petite Italie. Nous avons assisté à un déferlement de déclarations scandaleuses, infamantes, vulgaires voire même d'un procès en sorcellerie vis-à-vis du Maire mais aussi de la première dame de France. Les derniers coups de fil reçus d'ailleurs en mairie cet après-midi, relevaient non pas de la vulgarité mais beaucoup plus que cela. Je n'avais pas l'intention, face à ce déferlement sur l'ensemble des médias et des lignes de téléphonie de l'hôtel de ville, de réagir rapidement et bêtement à une polémique stupide et médiocre car cela aurait été de ma part une profonde idiotie. Mais c'était sans compter avec la créativité malsaine que de telles polémiques peuvent engendrer.

Je tiens à informer les Nogentais, au travers de ce Conseil municipal, de la réalité de cette affaire et tout au moins de mon point de vue. En effet, dans le cadre de l'aménagement par Cogedim du projet de Petite Italie, lancé il y a quatre ans, par la création de trois petits immeubles d'un peu plus de vingt logements au total, baptisé chacun d'entre eux du nom de nos villes jumelées Ferriere, Bettola, Farini, j'avais prévu avec l'aménageur l'implantation, dans l'espace public créé, d'une statue représentant la femme italienne accompagnée de la plantation d'un chêne venu du Val Nure. Lors de la conception du projet, l'aménageur avait accepté de partager le financement de la sculpture, ce qui a été concrétisé par une convention début 2011. L'évolution du projet aidant, il nous a semblé nécessaire de ne pas encombrer le centre de la place publique pour se donner la possibilité d'animations, voire d'une grande terrasse annexée au futur café-restaurant-traiteur italien qui doit s'implanter sur cette place. C'est pourquoi il a été décidé, conjointement avec l'opérateur, de transférer cette statue et l'arbre dans la partie privative de l'opération, au sein d'un aménagement paysagé situé en gradins. Compte tenu de ce changement, et dans la mesure où l'aménageur a l'habitude dans des projets de qualité de financer une œuvre à caractère culturel, j'ai négocié avec lui pour qu'il puisse financer la totalité de la dépense, ce qui a été acté. Acté aussi par une commande en bonne et due forme de Cogedim au sculpteur qui a réalisé cette œuvre. Le budget communal ne financera donc pas, contrairement aux propos tenus par mes contradicteurs, une telle œuvre. Il est cependant à signaler qu'en répondant à un tract mensonger, j'informais le Conseil municipal le 23 janvier 2012 de cette décision, ce qui n'a pas empêché les auteurs des communiqués de faire les ignorants. A moins qu'ils ne lisent pas les

documents qu'on leur transmet. Autre point, ce document est sur le site de la ville depuis le 25 janvier 2012.

Mais leur pseudo indignation ne s'arrêtait pas là car ils critiquaient et remettaient en cause, sans aucun scrupule et oubliant toute décence, le fait que j'ai obtenu de Mme Carla BRUNI-SARKOZY, première dame de France, d'origine italienne, d'autoriser l'artiste à s'inspirer de son visage pour donner une dimension contemporaine à son œuvre. Une fois l'accord obtenu, le projet s'est poursuivi pour être finalisé dans le courant du mois d'avril prochain. La sculpture représentera, de façon contemporaine, sous l'inspiration de l'artiste, la femme italienne qui sera ainsi plus en adéquation avec l'aménagement moderne au sein duquel elle sera implantée. La question qui revient, c'est pourquoi Carla BRUNI-SARKOZY et pas quelqu'un d'autre ? Je déclarerai, Mesdames et Messieurs, pourquoi pas Carla BRUNI-SARKOZY et pas quelqu'un d'autre ? Dans la mesure où il était quasiment normal qu'une fois l'accord obtenu de l'intéressée, que la première dame de France italienne puisse inspirer un artiste dont la mission serait de symboliser les femmes venues d'Italie. Cela me semblait être le meilleur des choix et honorer toutes les femmes liées au plan de l'histoire, de leur famille, à leurs origines italiennes, portant par cette œuvre l'amitié entre les peuples italiens et français.

D'autres critiquent ce choix en pensant fortement aux élections présidentielles à venir. Qu'ils se rassurent, nous y avons pensé avant eux. L'inauguration de cette place n'est prévue avant fin juin, voire courant septembre de cette année compte tenu du retard pris dans sa réalisation mais aussi de la période électorale à venir prochainement. Autre précision, la statue portera le nom de la Val Nurese, la femme du Val Nure, et rien d'autre. Le Val Nure étant la vallée dans laquelle sont situées nos trois villes jumelées et dont sont originaires une majorité de Nogentais italiens.

Je regrette profondément et je suis particulièrement désolé de constater que quelques uns ont souhaité se faire de la publicité sur le dos du Maire et de la première dame de France à partir d'un projet particulièrement structurant et qualitatif pour le centre ville. Je tiens à m'excuser auprès d'elle pour le comportement irrespectueux de certains aux propos particulièrement inadaptés et à l'assurer de notre profonde reconnaissance et considération pour nous, pour nous avoir autorisés à

utiliser son visage comme inspiration de l'artiste chargé de réaliser cette sculpture. Enfin, je tiens, au nom de la municipalité, à saluer d'un geste amical et fraternel l'ensemble des Nogentais et particulièrement ceux d'origine italienne, qui, j'en suis sûr, apprécierons le geste urbain que la collectivité est en train de réaliser au cœur de ce qui a été historiquement la Petite Italie de Nogent depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, souvenir vivant d'une époque importante de notre histoire commune.

Voilà ce que je voulais vous déclarer comme communication en entrée de ce Conseil municipal.

La deuxième communication, c'est le statut de la régie Watteau Baltard.

**Mme DEBAECKER.**- Monsieur le Maire, on ne peut rien dire ?

**M. le Maire.**- Il n'y aura ni commentaire ni discussion sur ces communications, sur aucune d'entre elles. Je pense que chacun s'est largement exprimé.

**Mme DEBAECKER.**- Moi, jamais encore.

**M. le Maire.**- Vous jamais, peut-être mais...

**Mme DEBAECKER.**- Non, sur ce sujet non. J'aurais bien aimé le faire ce soir.

**M. le Maire.**- Je peux peut-être vous donner l'adresse d'un certain nombre de médias. Ils seraient très heureux de...

**Mme DEBAECKER.**- Je vous remercie. Je n'en ai pas besoin. Le Conseil est le lieu du débat.

**M. le Maire.**- Peut-être mais pas les communications, Madame.

**Mme DEBAECKER.**- Alors, vous n'en faites pas si l'on ne peut pas répondre.

**M. le Maire.**- C'est une communication, Madame.

**Mme DEBAECKER.**- Et alors ?

**M. DELLMANN.**- C'est dans le règlement intérieur. A chaque fois que l'on vous propose des communications, on vous explique que l'on ne veut pas faire de débat. C'est clair. On a tous travaillé sur ce règlement intérieur, que ce soit minorité ou nous-mêmes, à chaque fois...

**Mme DEBAECKER.**- Ce n'est pas la peine que l'on reste.

**M. DELLMANN.**- A chaque fois que l'on vous explique que l'on va faire une communication...

**Mme DEBAECKER.**- C'est un peu se moquer de nous.

**M. DELLMANN.**- ...vous êtes toujours en train de demander à débattre.

**Mme DEBAECKER.**- Cela paraît évident.

**M. DELLMANN.**- Prenez une fois pour toutes le règlement intérieur, et vous verrez, à l'article 13, que l'on donne des communications et que cela ne donne pas lieu à débat. Ce n'est pas la peine de...

**Mme DEBAECKER.**- Merci Monsieur DELLMANN.

En tout cas, ce que je viens d'entendre, les réflexions du Maire, j'ai trouvé cela terrible parce que j'ai lu des choses dans la presse depuis aujourd'hui parce que je n'étais pas là, je n'avais pas vu. Tout ce que M. le Maire a dit, cela ne correspond pas. Il n'y a pas eu d'attaques, de choses comme cela. Il y a eu des observations qui correspondent logiquement à un sujet puisqu'il y a une délibération sur l'achat d'une statue par la ville. Et je trouve...

**M. le Maire.**- Non, non, non Madame.



**Mme DEBAECKER.-** Si ! On a délibéré pour payer, à concurrence 40.000 euros...

**M. le Maire.-** Non Madame.

**Mme DEBAECKER.-** Mais bien sûr que si !

**M. le Maire.-** Non Madame. Au dernier Conseil municipal, vous aviez exactement l'inverse. C'est quand même terrible, je viens de dire quelque chose et vous dites exactement le contraire à l'instant.

**Mme DEBAECKER.-** Oui parce que vous avez changé d'avis. Mais on a bien délibéré un jour sur le fait que l'on financerait en partie cette statue.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas de débat, Madame. Il y a eu une délibération, je viens de le rappeler, et il y a eu un changement, je viens de le rappeler, dans la mesure où nous avons changé en cours de chemin, et cela depuis un an. Autrement dit, il s'est passé quand même pas mal de temps. Ce projet date de quatre ans. Nous avons changé concernant le financement de cette sculpture, je viens de le dire. Ce n'est pas la ville qui la finance, je tiens à le rappeler. Et chacune et chacun d'entre vous était au courant de par l'information que je leur avais donnée au plus tôt, c'est-à-dire au plus récent, lors du dernier Conseil municipal. Je ne voudrais donc pas quand même que l'on reprenne les conversations. Il n'y a pas de conversation ce soir sur ce sujet.

**Mme DEBAECKER.-** La première délibération, c'était le 27 janvier 2011. Pour le parallélisme des formes, il faut contre-délibérer.

**M. le Maire.-** Non Madame.

**Mme DEBAECKER.-** Ah ?

**M. le Maire.-** Il ne faut pas contre-délibérer. Dès l'instant où la délibération n'est pas exécutoire dans la mesure où elle n'a pas été...

**Mme DEBAECKER.**- Si, elle est exécutoire.

**M. le Maire.**- ... signée par les contractants, aujourd'hui la délibération n'est pas mise en œuvre, c'est tout. Elle est caduque. Cela s'appelle une délibération caduque. Et nous n'avons pas à délibérer pour supprimer une délibération qui n'a plus de raison d'être.

**Mme DEBAECKER.**- On est très content que cette dépense ne soit pas faite par la commune. De toute façon, je l'avais dit à l'époque.

**M. le Maire.**- Bon, c'est tout.

**Mme DEBAECKER.**- En revanche, si c'est Cogedim qui prend cela en charge, cela veut dire que Cogedim va impacter évidemment sur les appartements qu'elle construit, cette somme-là, inévitablement. L'argent...

**M. le Maire.**- Pas du tout, Madame. Ces appartements... Madame DEBAECKER, arrêtons. Cogedim a l'habitude de réaliser des œuvres de ce type dans les opérations qu'ils font et qu'ils produisent. Je tiens à vous dire que, sur cette opération de la Petite Italie, quinze jours après avoir été mis en vente, l'ensemble des appartements était déjà réservé. Et cela, par conséquent, il y a deux ans maintenant. Il n'y a aucune raison pour qu'il y ait un impact quelconque sur le prix des appartements. Et quand bien même ce serait le cas, cela ne nous regarde pas. C'est le problème de Cogedim et de sa clientèle. Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

**Mme DEBAECKER.**- En revanche, il s'avère que si des élus se sont révoltés contre cette décision, vous avez changé d'avis, c'est bien. Cela épargne les finances publiques. Ce que j'aurais voulu savoir, c'est s'il y aura une plaque.

**M. le Maire.**- Les élus ne se sont pas révoltés, Madame.

**Mme DEBAECKER.**- Y aura-t-il une plaque pour cette statue ?

**M. le Maire.**- Je viens aussi de vous dire, à l'instant... Je crois que j'ai un véritable problème de communication. J'ai voulu à tout prix lire un texte pour ne pas être amené à déborder de ce texte. J'ai dit toute à l'heure que la seule inscription qui sera inscrite sur le socle de cette statue, sera la Val Nurese c'est-à-dire la femme italienne. C'est tout.

**Mme DEBAECKER.**- Donc, il n'y aura pas : M. le Maire inaugure aujourd'hui...

**M. le Maire.**- Comment ?

**Mme DEBAECKER.**- Il n'y aura pas : M. le Maire inaugure aujourd'hui cette statue représentant une Italienne ? Non, il n'y aura pas : M. le Maire inaugure ? Il n'y aura pas cela ?

**M. le Maire.**- Non, Madame, puisque c'est sur le domaine privé de l'opération.

**Mme DEBAECKER.**- Je suis contente. Ce ne sera pas comme pour la plaque que j'ai fait mettre sur le cinéma pour l'inaugurer, que vous avez fait retirer, ainsi que les autres plaques que j'ai fait mettre dans les lieux de vie pour les enfants, dans les petits squares, que vous avez toutes fait retirer. Il n'y a plus aucune plaque où il y a Estelle DEBAECKER dessus. Voilà, au passage !

**M. le Maire.**- Parlons-en.

**Mme DEBAECKER.**- Je pense que le cinéma est plus important pour les Nogentais qu'une statue à 90.000 euros. Cela fait combien de repas pour les Restos du Cœur ?

*(Protestations sur les bancs de la majorité)*

**M. le Maire.**- Ne vous occupez pas des Restos du Cœur, nous nous en occupons à votre place. Ne vous inquiétez pas. J'étais encore, vendredi soir, avec la directrice des Restos du Cœur pour faire un point.

**Mme DEBAECKER.-** Cela n'empêche pas que 90.000 euros, cela vaut beaucoup d'argent. Par les temps qui courent, ce n'est pas très correct de faire de telles dépenses.

**M. le Maire.-** Bien sûr ! Moi, je vous propose de prendre des bicyclettes à la place de vos voitures parce que l'essence coûte très cher aujourd'hui et cela ne nécessite pas de gaspiller autant d'énergie bêtement dans les encombrements. Non, on peut commencer ainsi, on peut aller très loin. J'arrête la discussion.

**Mme DEBAECKER.-** Il y a un dernier point que j'aurais bien aimé...

**M. le Maire.-** Non, il n'y a pas de dernier point.

**Mme DEBAECKER.-** .- Vous avez dit que les Italiens étaient très contents. Moi, j'ai eu les Italiens, ils ne sont pas contents du tout. Carla BRUNI, elle est associée à des choses, souvenez-vous, l'affaire Battisti. Cela ne plaît pas du tout aux Italiens. Il eut été peut-être astucieux de demander aux Italiens si la statue pouvait ressembler à X, Y ou Z. Ils vous auraient donné un avis avant. On n'a pas eu les mêmes Italiens, sans doute.

**M. ARAZI.-** Juste...

**M. le Maire.-** Nous ne rencontrons pas les mêmes Italiens.

**M. ARAZI.-** Monsieur le Maire, je vous ai écrit cet après-midi pour vous demander un certain nombre de documents...

**M. le Maire.-** Monsieur, vous avez tous les renseignements...

**M. ARAZI.-** Justement puisque vous affirmez un certain nombre de choses...

**M. le Maire.-** Vous avez tous les renseignements.

**M. ARAZI.**- Non, je n'ai pas ces renseignements. Je vous ai écrit. Je vous demande officiellement ces renseignements...

**M. le Maire.**- Vous permettez, je ne vous ai pas donné la parole.

**M. ARAZI.**- Nous les demanderons, nous continuerons à les demander parce que c'est à partir de ces documents que nous saurons ce qui a effectivement été passé comme accord entre la ville, la sculptrice et le promoteur. Et vous n'avez pas le droit, Monsieur le Maire...

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, cela ne vous regarde pas.

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Vous n'avez pas le droit, Monsieur le Maire, de ne pas donner ces documents.

**M. le Maire.**- Pouvez-vous arrêter d'intervenir puisque je ne vous ai pas donné la parole ? Vous demandez la parole s'il vous plaît. Nous ne sommes pas ici sur le marché de Nogent. Chacun prend la parole quand on la lui donne.

Je tiens à vous dire que la commande concernant cette statue, étant passée entre Cogedim et le sculpteur, elle ne relève pas du Conseil municipal.

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Alors, apportez-en la preuve.

**M. le Maire.**- Point. Je ne communiquerai donc pas cette...

**M. ARAZI.**- (*hors micro*) Mettez-les sur le site de la ville.

**M. le Maire.**- Mais vous pouvez hurler autant que vous voulez, je ne donnerai que les documents pour lesquels je dois communiquer.

Voilà, on passe à la suite. Monsieur GILLES, vous n'aurez pas la parole. Vous vous êtes...

*(M. ARAZI cherche à intervenir)*

Cela suffit, Monsieur ARAZI, on arrête.

**M. ARAZI.-** *(hors micro)* Non, on n'arrête pas. Non parce que...

**M. le Maire.-** Je lève la séance alors, si vous voulez. On va terminer la séance tout de suite si cela continue.

**M. ARAZI.-** *(hors micro)* Si l'on ne peut pas s'exprimer en Conseil municipal...

**M. le Maire.-** Vous n'avez pas à vous exprimer sur les communications, Monsieur.

**M. ARAZI.-** *(hors micro)* Vous faites obstruction...

**M. le Maire.-** Mme DEBAECKER a insisté pour prendre la parole. Vous n'avez pas à discuter sur les communications. C'est dans le règlement intérieur. Il y aura une commission prochainement sur le règlement intérieur. Demandez sa modification. Mais, en tout cas, nous respecterons le règlement intérieur.

M. GILLES s'est largement exprimé dans la presse et ailleurs. Il n'a rien à apporter de plus. On sait très bien ce qu'il pense de cette affaire. Il l'a dit plusieurs fois. Il a même dit certaines choses qui étaient complètement erronées mais c'est une autre affaire.

**M. GILLES.-** Vous permettez que je me défende... ?

**M. le Maire.-** Non Monsieur. Vous n'avez pas la parole.

*(Protestations sur les bancs de la majorité)*

Deuxième communication, le statut de la régie Watteau Baltard.

(*Lecture*) La commune de Nogent a créé, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial pour prendre en charge la gestion du théâtre Watteau et du pavillon Baltard. L'objectif était de respecter les évolutions du droit applicable aux collectivités territoriales tout en dotant cet établissement d'un cadre de gestion adapté aux missions de service public confiées à une structure artistique et culturelle. Les biens, c'est-à-dire les bâtiments, ont donc été mis en affectation à l'EPIC scène Watteau pavillon Baltard. Ils sont donc actuellement constatés à l'actif de cet établissement.

Afin de pouvoir réaliser des travaux sur ces deux bâtiments et récupérer la TVA en cas de travaux d'investissement, il convient de revenir sur cette mise en affectation et de récupérer au sein du budget de la ville les biens utilisés par l'EPIC. La mise à disposition à titre gratuit n'étant pas possible, un loyer raisonnable devra être mis en place.

Par ailleurs, afin de clarifier les relations entre la ville et l'établissement public industriel et commercial, en particulier la scène Watteau, une convention de contraintes de service public définissant les missions de service public comme la politique tarifaire, les actions culturelles tournées vers les jeunes, etc., que la ville confie à la régie ainsi que le montant de la compensation financière versée par la ville, sera établie. De nouveaux statuts intégrant ces modifications ainsi que la convention de contraintes de service public seront soumis à un prochain Conseil municipal.

Si je vous donne cette information, c'est pour faire suite à une décision du Conseil municipal il y a de nombreux mois. Nous avons été confrontés en effet à l'occasion d'un investissement très important au niveau du pavillon Baltard, je pense notamment à l'alimentation électrique et au transformateur, vous vous rappelez, nous n'avions pas dans les statuts actuels, la possibilité d'intervenir en matière d'investissement. Le dispositif qui va vous être présenté lors du prochain Conseil municipal, par la modification des statuts, devrait permettre de nouveau à la ville d'intervenir en matière d'investissement sur la structure à la fois de la

scène Watteau et du pavillon Baltard, sans être obligé de monter des dispositifs administratifs et réglementaires qui étaient très compliqués.

La troisième communication, c'est l'Aïkido.

**M. RASQUIN.**- Monsieur le Maire, cela concerne l'association Aïkido Nogent.

*(Lecture)* Depuis le 2 février 2012, l'Aïkido est reconnue en tant qu'association d'amitié franco-japonaise par l'ambassade du Japon. Les associations d'amitié franco-japonaises figurant sur le site de l'ambassade de France du Japon, sont des associations loi 1901, existant depuis plus d'un an et ayant une activité culturelle régulière et dont le but principal est la promotion de la culture japonaise auprès du public français. Chacune de ces associations est enregistrée auprès de l'ambassade du Japon suite à une étude de dossier.

L'association Aïkido de Nogent est désormais la seule association d'Aïkido sur toute la France à bénéficier de cet agrément et, par ailleurs, la seule association à représenter les arts martiaux toutes disciplines confondues sur l'Île de France dans ce domaine. L'Aïkido Nogent aura accueilli la première maîtresse japonaise de passage en France en 2011, lors de son premier stage international à Paris. Elle lui aura rendu au préalable visite en délégation nogentaise de trois licenciés dans son propre dojo à Kyoto, Japon. Des voyages culturels réguliers au Japon sont organisés en collaboration avec l'atelier Mizuki de Paris, association dont le professeur d'Aïkido M. BELVAUX est le président. L'Aïkido de Nogent se rend également régulièrement à la maison mère de l'Aïkido à Tokyo. Enfin, ce week end à Paris, l'Aïkido Nogent a assuré dix démonstrations et dix initiations grand public lors du week end Japon en compagnie de l'ambassadeur du Japon, de Mme la présidente de la Maison du Japon ainsi que de miss France 2012. Fort de la passerelle créée depuis trois ans avec le club d'Yverdon les Bains au titre du jumelage avec Nogent, l'Aïkido Nogent y organise des interclubs réguliers. Par ailleurs, suite à cet agrément, un projet de jumelage avec une commune nipponne sera proposé à M. le Maire prochainement. La ville tient à féliciter l'équipe de direction et les bénévoles de l'association qui ont permis d'obtenir une telle distinction.

**M. le Maire.**- Merci.



Madame RYNINE, pour une information rapide, sans donner bien sûr le nom des personnes. Nous n'avons pas le pouvoir de communiquer sur le nom des personnes.

**Mme RYNINE.-** Bonsoir. C'est un rapport d'information qui émane de la police municipale qui développe, par ces grands froids, une attention tout à fait particulière sur les personnes qui occupent le domaine public routier, de manière à rester vigilant sur leur état de santé. A ce titre, ils proposent une écoute, une aide matérielle par l'apport de boissons chaudes, de couvertures. L'ensemble de ces informations sont aussitôt transmises à la maison sociale pour déclencher des maraudes par le Samu social. De plus, tout changement est réactualisé, notamment sur le lieu d'implantation des nécessiteux. Cette aide que nous apporte la police municipale, est très précieuse dans le cadre des missions, particulièrement développées par les temps de grands froids, par le CCAS de Nogent sur Marne. On a relevé la présence de six personnes dont un couple.

**M. le Maire.-** Si vous voulez avoir plus de renseignements, vous vous adressez au CCAS et à sa directrice qui vous donneront des éléments plus détaillés de cette communication.

Je passe maintenant à la séance.

**12/15 - Demande de subvention auprès du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration pour travaux d'intérêt local - Aménagement d'un parking public rue Hoche**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Dans le brouillard, vous pouvez distinguer le parking en question. Il sera à droite, sur la partie partiellement décontaminée suite aux instructions de l'Agence de sûreté nucléaire. Nous réalisons 94 places avec une caisse enregistreuse. Ce ne sont pas des parcmètres mais bien une caisse avec une barrière. La gestion sera une gestion horaire. La partie gauche est en cours de finition de décontamination et reste pour l'instant sans affectation.

Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.**- Une demande plus générale. Pourrait-on avoir une vue d'ensemble ? Je ne sais pas où l'on en est du projet de gymnase. Avez-vous un élément visuel qui nous permettrait d'avoir d'un côté la future implantation du gymnase, de l'autre le parking, pour que l'on puisse avoir cette vision d'ensemble sur le projet ? Les services en disposent-ils ?

**M. le Maire.**- A ce jour, il n'y a pas de réponse à votre question dans la mesure où il n'y a pas eu de simulation encore précise. J'ai demandé au sous-préfet de convoquer une réunion de travail avec l'Agence de sûreté nucléaire, pour que l'on puisse d'ailleurs emmener quelques personnes dont les représentants de cette Agence, sur le site pour mesurer le niveau auquel nous sommes arrivés. Et c'est à la lumière des mesures qui seront faites en fond de fouille, seulement après cette visite qui devrait avoir lieu dans les quinze jours ou trois semaines, que nous pourrons statuer sur l'utilisation de la partie dite, je dis bien dite, décontaminée. Tout de suite après cette visite, une réunion du comité de suivi sera organisée avec, bien sûr, les éléments que nous aurons fournis les représentants de l'Agence de sûreté nucléaire. Nous pourrons répondre à cette question mais pas tout de suite.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

## **12/16 - Modification du tableau des effectifs**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des remarques ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**12/17 - Mise à jour du tableau des effectifs suite à la refonte de la catégorie B issue des décrets n°2010- 329 et 2010-330 du 22 mars 2010, nouveau cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Merci. Avez-vous besoin de précisions ?  
Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**12/18 - Mise à disposition à temps complet de deux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs auprès de l'association Nogent Présence**

*(Mme RYNINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- En quelque sorte, tout ce rapport pour dire que nous prolongeons bien sûr le partenariat avec Nogent Présence.

**Mme RYNINE.**- Cette disposition est pérenne depuis des années.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**12/19 - Création de vacances pour le jury des éliminatoires du concours national des Petites mains symphoniques, organisés par le conservatoire**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Merci. Y a-t-il des questions ?

**Mme DEBAECKER.-** C'est à propos du conservatoire. J'en profite pour poser la question. Le big band a été supprimé au grand dam de ceux qui y participaient. Je voulais savoir pourquoi.

**Mme MUNZER.-** Ce n'est pas tout à fait exact. Il n'a pas tout à fait été supprimé. Des aménagements sont faits au niveau des formations de groupes, notamment au dernier concert, Monsieur le Maire vous y étiez avec moi, Mme GASTINE aussi était présente, et nous avons constaté, le directeur du conservatoire en premier et le public en deuxième, une baisse de régime et une baisse de niveau sur l'un des orchestres, sur l'une des formations. Du coup, il a envie de réorganiser les choses pour remonter le niveau. Il n'est pas supprimé ainsi, de but en blanc. Il réfléchit à le reformer d'une manière plus dynamique. En tout cas, il discute en ce moment avec nous là-dessus.

**Mme DEBAECKER.-** Vous parlez d'un orchestre, oui, l'orchestre 1, l'orchestre 2. Mais le big band ? C'est autre chose. Je ne comprends rien.

**Mme MUNZER.-** Je vous parle du big band.

**Mme GASTINE.-** Je pense que c'est pour faire travailler les enfants en petites formations, pour les faire travailler non pas individuellement mais vraiment en petites formations pour pouvoir, après, les regrouper dans un orchestre de façon à les faire travailler en ensemble. Cependant le niveau, effectivement, était un peu moins performant, il faut bien l'avouer.

**Mme DEBAECKER.-** Le niveau du big band ?

**Mme GASTINE.-** Non, pas du big band.

**Mme MUNZER.**- Du big band, entre autres.

**Mme DEBAECKER.**- C'est incompréhensible. On parle d'un niveau d'orchestre qui est moins bon et on supprime le big band. Je ne comprends rien.

**Mme GASTINE.**- C'est le directeur qui a décidé de revoir un peu...

**M. le Maire.**- En réalité, la vérité pour l'instant est que nous sommes dans une phase de transition. Le chef d'orchestre, appelons-la ainsi, je ne l'appelle peut-être pas comme il faudrait le faire, a besoin d'une formation, c'est lui qui l'a annoncé, en matière de jazz. Par conséquent, il souhaite suivre cette formation. Ensuite, nous nous reverrons et nous ferons de nouvelles propositions pour le big band. Par ailleurs, au niveau de l'orchestre dont vous parliez, il est vrai qu'il y avait ce que l'on appellerait gentiment une baisse de régime comme cela a été dit tout à l'heure. Il y aura peut-être l'arrivée d'un chef d'orchestre nouveau qui pourrait prendre le relais dans des conditions un peu plus adaptées à la qualité que nous attendons. C'est bien cela ? C'est le directeur qui nous l'a proposé. On attend mais Mme DEBAECKER a raison, je suis tout à fait du même avis, il faut à tout prix que nous puissions veiller au redémarrage du big band dans de bonnes conditions car c'était, jusqu'à présent, un outil très intéressant au niveau du conservatoire. Il faut à tout prix le conserver. D'après ce qu'il m'a été dit, pendant cette période de formation il mettait un peu en veille le big band.

**M. ARAZI.**- Je voudrais profiter de l'occasion puisque l'on parle du conservatoire de musique, pour saluer vraiment le travail de l'équipe que je trouve extrêmement dynamique, et du nouveau directeur. Preuve en est que, régulièrement des choses sont mises en place. Je tenais quand même à saluer cela pour dire tout le bien que je pense du travail qui est fait par cette nouvelle équipe.

**M. le Maire.**- Je vous remercie pour eux. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Le directeur actuel, M. ANDRIEU, fait du bon travail. Je dirais même qu'il faut presque le freiner tellement il produit d'initiatives particulièrement intéressantes. Il a réussi quelque chose qui n'avait pas été réussi jusqu'à présent, c'est de sortir le conservatoire de ses murs pour aller vers les scolaires, vers un certain

nombre de secteurs. Je pense aussi aux Violons de Bry, etc. Ce que dit M. ARAZI est vrai, actuellement nous sommes sur une belle trajectoire.

**Mme MUNZER.**- Si je puis me permettre un détail, cela se mesure aussi à l'investissement des parents. On a constaté alors que normalement il est d'usage que, dans une association, les parents s'investissent. Ce n'était pas le cas avant. Depuis qu'il est municipal, il y a une espèce de politique interne au conservatoire où tout le monde a vraiment envie d'en être. Ils font des concerts tous les vendredis, des petits concerts, qui sont pleins. A la scène Watteau, on a encore vu énormément de parents être disponibles pour aider. Ce n'est pas évident d'avoir autant de jeunes sur scène en même temps. Voilà, il y a quelque chose de très positif qui est en train de se mettre en place effectivement.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**12/20 - Création de vacances pour un atelier théâtre organisé par l'école élémentaire Val de Beauté et signature d'une convention avec l'Education nationale**

*(Mme DELANNET présente la convention)*

**M. le Maire.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**12/21 - Organisation du recensement général de la population - Fixation de la rémunération des agents recenseurs**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ? C'est une procédure que nous suivons bien sûr depuis plusieurs années sous cette forme. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure mais il paraît que des mathématiciens très performants ont considéré que le faire sur cinq ans était aussi efficace que de le faire sur une année pleine.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**12/22 - Révision du tarif des protocoles d'accueil individualisés PAI**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Le tarif de certains parents avaient évolué de 0,50 à 1 euro alors que rien ne s'était passé pour eux. Il était normal que nous puissions revenir au tarif de départ.

**Mme DEBAECKER.**- Combien y en a-t-il en tout de PAI ?

**Mme DELANNET.**- On a, je crois, 18 ou 20 sur toute la commune.

**Mme DEBAECKER.**- Cela augmente un peu avec le temps.

**M. le Maire.**- Oui, cela a tendance à augmenter.

**Mme DELANNET.**- Pas spécialement au niveau de l'alimentaire. On a beaucoup de PAI... En alimentaire, on en a 18 sur la commune. Après, c'est beaucoup au niveau médicaments, tout ce qui est Ventoline, asthme, etc. On en a beaucoup plus. C'est au niveau des PAI de l'allergie alimentaire. Ce n'est que cela.

**M. le Maire.**- On ne parle que de cela.

Y a-t-il d'autres questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

## **12/23 Séjour vacances des retraités saison 2012**

*(Mme THOME présente la délibération)*

**M. le Maire.**- On n'a pas beaucoup évolué par rapport aux précédents.



**Mme THOME.**- Le tarif de la première tranche est à 30 euros de moins.

**M. le Maire.**- Pour les personnes qui ne paient pas d'impôt. Mais les autres n'ont pas vraiment bougé.

Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Merci.

**12/24 - Avenant n°1 au contrat enfance jeunesse n°201000202 à intervenir entre la CAF et la ville de Nogent**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Côté département, nous sommes en train de subir les conséquences d'un changement des critères d'attribution qui privilégiaient un certain nombre de points. De façon surprenante, il touche plus particulièrement les collectivités qui ont un potentiel fiscal supérieur. Heureusement, dans le cadre du contrat enfance avec la Caisse, nous avons pu en partie retrouver ce que nous avons perdu au plan départemental.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**12/ 25 - Mise en place du quotient familial pour la tarification des stages SMS du service sport-jeunesse**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Très bien. Nous avons une participation en augmentation.

**M. RASQUIN.**- On a une bonne participation aux stages SMS qui sont des stages multisport offrant aux enfants nogentais la possibilité de s'initier à différents sports qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer à l'école ou dans les associations. Cela a effectivement du succès.

**M. le Maire.**- Ce dispositif, mes chers collègues, je ne sais si vous vous rappelez, nous l'avons mis en place pour permettre aux familles de ne pas être obligées de s'engager sur une année pour une activité particulière. En effet, nous l'avons constaté de nombreuses fois, les jeunes, les enfants ou les adolescents, s'inscrivent, les licences sont achetées, et au bout de quelques mois ils changent d'objectifs et d'intérêt. En fait, ils sont même amenés parfois à être absents le restant de l'année. C'est un investissement perdu pour les familles. Nous avons mis en place ces stages SMS pour, avant qu'il n'y ait un choix, que l'on puisse tester un certain nombre d'activités avant de s'inscrire réellement dans les clubs qui, finalement, recevront les jeunes.

**M. RASQUIN.**- Oui, cela permet aux jeunes de voir si vraiment cela leur plaît avant de se lancer dans une association et avant aussi de s'acheter du matériel dans certaines associations. Il peut être onéreux et abandonné au bout de quinze jours, un ou deux mois si cela ne convient pas à l'enfant.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme DEBAECKER.**- C'est une bonne. Je ne vais pas dire que c'est une mauvaise idée. Mais les enfants qui s'inscrivent et qui arrêtent au bout de quinze jours, cela veut dire que leurs parents ne savent pas les éduquer. On s'inscrit, on s'engage. C'est un vrai sujet d'éducation. C'est bien dommage. Je sais que mes enfants s'engageaient, ils y allaient l'année même s'ils n'étaient pas contents. J'aimerais bien voir l'efficacité des tests SMS pour voir si, après, il y a moins de cas d'enfants qui finalement : je n'ai plus envie de faire du judo parce que ce n'est pas drôle. J'aimerais bien savoir la corrélation. C'est essentiellement un problème d'éducation. On n'inscrit pas un gosse dans un club, on ne paye

pas des sommes quand même importantes sans dire : tu t'engages, tu signes, tu prends un engagement, tu iras.

**M. RASQUIN.**- Cela dit, la motivation de l'enfant est assez importante dans sa réussite sportive. Ce n'est pas à négliger non plus.

**M. le Maire.**- On verra, je pense qu'il serait bien de faire un point au bout d'une bonne année pour regarder si nous avons eu justement le résultat que nous attendons.

**M. RASQUIN.**- Tout à fait. On a un point à la dernière commission sportive à laquelle Lionel HERSAN avait participé. On avait donné des graphiques et une appréciation en ce sens. On peut redonner ces éléments.

**M. le Maire.**- Ce serait bien de faire un point. Pour certaines disciplines, il y a des engouements après des événements sportifs importants, genre jeux olympiques ou tournoi, etc. Et puis, l'intérêt retombe au bout de quelques semaines.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**12/26 - Participation à l'organisation des Championnats de France juniors, seniors et maîtres de plongeon à 1 mètre, 3 mètres et haut vol 2012**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Monsieur RASQUIN, vous pourriez ajouter le partenariat que nous avons avec la Fédération, qui nous a permis d'ailleurs, en échange de ces manifestations, d'obtenir des investissements.

**M. RASQUIN.**- Sur les plongeurs, notamment de 1 et 3 mètres. On a eu effectivement la facilité d'obtenir ces plongeurs en échange d'une bonne collaboration avec la Fédération française de natation.

**M. ARAZI.**- J'ai vu que la ville d'ailleurs, pour un certain nombre d'événements, avait amélioré la communication autour de ces événements. Je pense en particulier au salon des chats où elle n'était pas partenaire mais pour lequel il y a eu une communication. Je voudrais insister sur le fait que, parfois, on fait des choses tout à fait intéressantes et que l'on ne le fait pas assez savoir aux Nogentais. Pour y être allé, j'ai pu constater que cette compétition qui est très visuelle, finalement les plongeurs c'est quelque chose de "sympa" à regarder...

**M. le Maire.**- Je vous ai vu.

**M. ARAZI.**- Moi aussi. Il serait intéressant que l'on axe la communication sur cet événement sportif qui peut intéresser les jeunes, susciter éventuellement des vocations. Puisque l'on est dans cette dynamique, essayons pour ces compétitions d'en faire de même.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**M. RASQUIN.**- De toute façon, la communication sera faite abondamment dans Nogent Magazine.

**M. le Maire.**- Et puis, nous le relayons sur le site et sur les journaux électroniques. Il est vrai, comme le suggérait M. ARAZI, qu'il faudrait, après en avoir parlé au service communication, peut-être prendre la technique des bandeaux qui sont de temps en temps mis à certains endroits de la ville. Ils sont beaucoup plus efficaces parfois que les simples informations électroniques.

**M. RASQUIN.**- Exact.

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, de temps en temps on peut plaisanter. Vous êtes monté au dernier des plongeurs ou vous êtes resté au premier ?

**M. ARAZI.**- Non, j'ai eu peur que vous me poussiez !

*(Rires)*

**M. le Maire.**- Ne vous inquiétez pas, je ne monterais pas au dernier. La confiance règne. C'est bien cela ? J'ai bien compris !

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Je vous remercie.

**12/27 - Exercice 2012 - Autorisation d'engagement et crédits de paiement pour la régie personnalisée scène Watteau pavillon Baltard et approbation de la convention pluriannuelle de**

**partenariat et d'objectifs à intervenir avec la ville de Nogent -  
Modification de la délibération n°11/189**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.-** On applique à la scène Watteau le même principe que ce que nous avons appliqué pour les grosses structures, au-dessus de 23.000 euros.

**Mme MUNZER.-** Exactement.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. GILLES.-** Monsieur le Maire, deux observations. La première sur la mécanique qui consiste à ouvrir dès maintenant des crédits 2012 alors que l'on n'a pas débattu encore des orientations budgétaires, et encore moins du budget 2012. Je l'ai déjà dit la dernière fois, je trouve que l'on met vraiment la charrue avant les bœufs. Ce n'est pas une bonne manière de procéder, surtout en période de crise où l'on se demande s'il faut absolument reconduire systématiquement les crédits de l'année précédente. Là, vous nous proposez de reconduire en 2012, les crédits 2011, voire même de les prolonger à nouveau en 2013. Je pense qu'il y a un déficit de visibilité. Comme la dernière fois pour les associations sportives et culturelles, je m'abstiendrai sur ces éléments.

L'autre point, c'est sur la convention d'objectifs avec la scène Watteau pavillon Baltard. Cela fait quelquefois, on a discuté du pavillon Baltard en se disant qu'il y avait quelques problèmes sur la pérennité. Il y a aussi quelques problèmes sur la remise en état du pavillon Baltard. Il serait intéressant quand on fait une convention d'objectifs, d'en profiter aussi pour avoir un plan pluriannuel d'investissement et voir exactement ce que l'on va faire avec ce pavillon Baltard, comment on va le remettre en état, comment on équilibre cela par rapport aux recettes prévisibles. La convention que vous proposez est une convention a minima. A mon sens, elle ne me répond pas à l'objectif que doit essayer de remplir une convention d'objectifs. Sur cet élément aussi, je m'abstiendrai.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres remarques ? Je répondrai en partie à votre question. Ce type de dispositif est engagé pour

les grosses structures qui ont des fonctions de service public, engagé sur trois ans mais moyennant bien sûr le vote du budget de l'année n. Le dispositif qui permet à ces structures de fonctionner avant le vote du budget est légal et est dans le dispositif normal de préparation de budget. En fait, on affecte une partie de la subvention précédente sans hypothéquer sur le total qui sera affecté à l'occasion du budget primitif. Ce que vous dites est en partie vrai mais pas complètement puisque, de toute façon, notre référence est le budget précédent. Cela ne veut pas dire pour autant que le budget définitif de l'année n sera celui de l'année n-1. C'est la première chose.

Par ailleurs, les commentaires qui ont été faits par Mme MUNZER, vous précisent simplement le fait que ces structures, que ce soit la MJC, la scène Watteau, ou même le Réveil de Nogent Handball et d'autres structures, ont besoin de fonctionner pendant les trois premiers mois de l'année. Il leur faut un minimum de trésorerie. Il se trouve que l'année dernière, la scène Watteau ne nous avait pas demandé d'intervenir. Elle avait une trésorerie suffisante pour assurer cette période. Ce dispositif est de toute façon possible.

Concernant le pavillon Baltard, nous en avons déjà parlé il y a plusieurs mois, si ce n'est pas un an ou deux d'ailleurs. Cela ne date pas de l'année dernière. Le pavillon Baltard est actuellement dans un dispositif vis-à-vis de la DRAC de APCP c'est-à-dire autorisation de programme, les crédits de paiement n'étant pas en tout cas aujourd'hui affectés. Cette autorisation de programme est effective à partir de 2013 pour lancer la réhabilitation du pavillon Baltard en matière de toiture notamment et donc d'isolation thermique et d'étanchéité de l'ensemble de la toiture. Cela est prévu par la DRAC. Elle le reconduit depuis deux années. Nous avons choisi de lancer cette opération à partir de 2013 par tranches successives sur trois ans. Pourquoi ? Simplement parce que nous ne souhaitons pas fermer le pavillon Baltard pendant la période de réhabilitation. Il sera fermé pour des travaux plus lourds uniquement pendant les trois mois d'été. Le reste du temps, les travaux se dérouleront alors que le Pavillon Baltard fonctionnera.

En ce qui concerne les autres aides, nous en discutons actuellement. Le montage de ce dossier est prévu pour 2013. L'architecte des monuments historiques que j'ai rencontré encore il n'y a peu, sera choisi malheureusement comme cela maintenant est obligatoire alors

qu'avant les architectes des monuments historiques étaient affectés par leur administration sur un certain nombre de sites, aujourd'hui la loi impose une mise en concurrence, un appel à candidatures en fait, qui sera lancé à partir de la fin de cette année, début d'année prochaine. Nous en reparlerons mais il est évident que nous n'avons pas du tout abandonné le principe de réhabilitation. Par conséquent, en l'étalant sur trois ans, ce projet sera beaucoup plus facile à atteindre que si nous avions arrêté carrément pendant un an le Baltard. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Nous ne voulons plus le faire simplement parce que le Baltard a pris sa place au plan de l'Île de France. Le nombre de clients est tel que ce serait une perte assez importante au niveau du fonctionnement de la régie personnalisée Watteau Baltard. On aura l'occasion d'en reparler.



*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 1 pouvoir (Mme HESLOUIN) et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK)*

Je vous remercie.

**12/28 - Fixation du tarif des droits d'inscription à la Biennale d'art contemporain les Arts au cœur de Nogent 2012**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ? Il n'y en pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Merci.

**12/29 - Remplacement d'une personnalité qualifiée démissionnaire au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée scène Watteau pavillon Baltard**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**Mme DEBAECKER.**- C'est une Nogentaise ?

**M. le Maire.**- Oui, Mme KAPLUCHE habite rue Agnès Sorel. Elle a d'ailleurs fait partie d'un certain nombre d'événements culturels qui ont été montés à la scène Watteau dans d'autres occasions.

**Mme MUNZER.**- Pour ceux qui n'ont pas accès aux documents sur table, il s'agit une artiste lyrique qui a eu le premier prix du conservatoire national supérieur de musique de Paris où elle a été formée et dont elle est sortie en 1975. Elle travaille essentiellement pour des opéras, opéras comiques. Elle chante essentiellement dans des comédies

musicales, des opérettes, plus rarement dans des pièces de théâtre mais elle en fait aussi.

**M. le Maire.**- J'ajoute que c'est une volonté du conseil d'administration que de proposer une personnalité comme elle dans la mesure où, dans la programmation de la scène Watteau, nous souhaitons augmenter la partie musicale voire opéra ou opérette, puisque nous étions un peu trop axés mais ce n'est pas un défaut, sur le spectacle vivant et pas assez sur la musique.

**Mme MUNZER.**- La musique fait partie du spectacle vivant mais en tout cas un peu trop sur le théâtre.

**M. le Maire.**- Pas dans mon esprit.

**Mme MUNZER.**- Pardon. Dans celui du ministère en tout cas.

**M. le Maire.**- Très bien.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret,*

*Mme Sylvie KAPELUCHE est désignée en qualité de personnalités compétentes dans le domaine culturel, artistique et évènementiel appelée au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » :*

Je vous remercie.

**12/30 - Désignation d'un délégué du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

**M. le Maire.**- Nous sommes là pour la désignation d'un délégué du Conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La commission en question doit

rendre ses conclusions lors de chaque transfert. Elle soumet un rapport au Conseil municipal dans lequel sont présentées les modalités d'évaluation qui président au calcul de la dotation de compensation. Les Conseils municipaux se prononcent alors sur les propositions de cette commission et peuvent négocier au sein de la commission, en cas de besoin, pour obtenir des ajustements ou évaluations proposés. Les statuts de la communauté d'agglomération précisent que chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission. Nous, nous avons décidé de désigner deux conseillers municipaux, de chacune de nos communes. Les deux de Nogent étaient M. MORETTI et M. NICOLAS. Aujourd'hui, compte tenu du poste laissé vacant par M. MORETTI décédé, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au CLECT.

Je n'ai pas de candidature à cette heure. Je fais donc appel à candidatures. Qui est candidat à ce poste ? M. PASTERNAK. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Si personne ne demande de vote à bulletin secret, je vous demande simplement un vote à main levée. Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas procéder au vote à scrutin secret.*

*M. PASTERNAK Jean-Jacques est désigné en qualité de délégué du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Compétences (C.L.E.C.T.).*

Nos deux représentants seront M. NICOLAS et M. PASTERNAK.

**12/31 - Adhésion au SEDIF du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SAIEP) des communes de la vallée de Chauvry et du syndicat intercommunal des eaux de la vallée (SIEV) du Sausseron**

*(M. FONTAINE présente la délibération)*

**M. le Maire.**- Vous êtes combien maintenant ?

**M. FONTAINE.**- On doit être 150.

**M. le Maire.**- Merci.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Je vous remercie.*

**12/32 - Vœux - Soutien au projet de Thiais Orly  
Rungis candidat du Val de Marne à la réalisation d'un grand stade de  
rugby**

**M. le Maire.**- Après plusieurs candidatures, Thiais Orly Rugby a été sélectionné pour concourir au choix final que fera la Fédération française de rugby à la fin du premier trimestre 2012 pour y implanter son futur grand stade de rugby qui pourra aussi accueillir, comme le fait le stade de France, des spectacles, concerts et autres grands évènements. Le projet est en concurrence avec celui d'Evry Ris-Orangis Bondoufle. Le concept de Thiais Orly Rugby repose sur la construction d'un stade au cœur d'un noyau urbain à un kilomètre au sud-ouest de l'aéroport d'Orly, point de ralliement naturel et idéal pour les supporters venus du grand sud de la France mais aussi du Royaume-Uni, d'Argentine, d'Afrique du sud, d'Australie, de Nouvelle-Zélande. C'est un aéroport international qui sera à l'avenir enrichi d'une station de métro, la ligne 14, puisque dans le réseau du Grand Paris la prolongation de la ligne 14 est prévue jusqu'à l'aéroport d'Orly, et bien sûr un autre projet est prévu à cet endroit, qui est celui d'une gare TGV. A moins d'un kilomètre à l'est, le marché d'intérêt national de Rungis est présent et bien sûr, à l'ouest, le centre commercial de Belle Epine. Un peu plus loin, toujours vers l'ouest, le centre commercial de Thiais Village. A eux seuls, ces équipements contribuent déjà à placer le projet du grand stade de la Fédération française de rugby au cœur d'un bassin de vie animé et dynamique, en semaine comme le week end, en journée comme en soirée. L'association des Maires du Val de Marne sollicite l'ensemble des élus du Val de Marne afin qu'ils apportent leur soutien à ce projet.

Je vous ai fait parvenir un document qui vous résume ce projet sous forme d'ailleurs de documents en couleur. Je suis bien sûr à votre disposition pour le peu que j'en sais puisque c'est un projet assez important. Ce stade serait d'ailleurs financé dans le cadre d'un partenariat public privé, avec la Fédération française de rugby. Les villes aujourd'hui n'ont pas précisé, en tout cas l'association des Maires du Val de Marne, de quelle façon les villes pourraient être partenaires. Ce qui est certain en revanche, c'est que le Conseil général du Val de Marne a décidé d'attribuer le terrain dont il est propriétaire, pour permettre la réalisation d'un tel projet. En gros, nous devrions en savoir plus dans le mois qui vient, ou le mois et demi, sur l'avenir de ce projet qui, bien sûr, a fait couler beaucoup d'encre au niveau de son intérêt compte tenu de la période que nous traversons mais aussi compte tenu du fait qu'il y aura manifestement, pour le stade de France et ce futur stade, à trouver un équilibre en matière de fréquentation. Ce n'est pas aussi simple que cela. Vous le savez, le rugby au plan national mais aussi européen, est pratiqué au stade de France.

Y a-t-il des questions ?

**M. SAJHAU.-** Ce n'est pas une question mais une remarque. D'habitude, je n'aime pas trop faire de chauvinisme mais là, je voudrais quand même dire qu'après le stade de tennis de Roland Garros qui devait aller du côté de Disney et qui restera à la porte d'Auteuil, après le circuit de Magnicourt qui devait se transporter dans l'est et qui restera probablement dans les Yvelines autour de PSA ou de Renault, et dans un domaine mais toujours dans le même secteur géographique le musée de l'histoire qui devait être à Vincennes et qui sera ailleurs, je pense que l'on ne peut pas hésiter à supporter cette initiative forte pour que l'Est ait quelques bâtiments emblématiques.

**M. le Maire.-** Bien sûr.

**M. ARAZI.-** Je partage l'avis de notre collègue M. SAJHAU. J'espère que ce projet va être retenu parce que je pense que ce sera un bon projet pour le développement du Val de Marne. Moi, j'ai une proposition à faire. J'ai lu dans un bon journal local national qu'il y a un club de sponsors qui est en train de se constituer actuellement. Il y a besoin, quand il y a des projets aussi ambitieux, d'argent. La question pourrait être, la proposition que je vous fais, c'est de sensibiliser un peu

notre association Villes et entreprendre en Val de Marne. A l'intérieur, il y a des chefs d'entreprises et des gens qui pourraient être intéressés à aider, entrer dans ce club de sponsors ou de partenaires. Essayer de voir par tous les moyens tout ce que nous pourrions faire de manière directe et indirecte, qui permettrait de convaincre justement la Fédération française de rugby que nous, Val de Marnais, nous avons vraiment envie d'avoir ce stade.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, je n'ai rien contre la commune et les communes de Thiais et de Orly. Si effectivement il doit absolument y avoir un stade, pourquoi pas à Thiais et Orly ? La vraie question que je me pose, c'est de savoir si c'est vraiment le moment de faire ce genre d'investissement, surtout comme vous le disiez, le rugby, vu la fréquentation, cela ne se justifie pas pleinement. Il y a déjà pas mal d'infrastructures au niveau de la région Ile de France, ne serait-ce que le stade de Saint Denis qui n'est pas constamment occupé. Est-ce vraiment prioritaire ?

Le deuxième élément qui me faisait aussi hésiter, c'est le partenariat public privé. On a eu récemment quelques expériences assez malheureuses en matière de partenariat public privé. Je sais bien que l'Etat, les collectivités territoriales n'ont plus les moyens aujourd'hui de financer leurs investissements et qu'ils sont donc obligés de trouver des solutions de ce type. Justement, est-ce bien opportun de se lancer à nouveau dans ce genre d'opération ?

Pour ces deux raisons, je m'abstiendrai.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. RASQUIN.**- Je pense qu'au niveau du rugby, il faut quand même soutenir nos équipes et notre équipe nationale qui a de très bons résultats actuellement, et au niveau des clubs aussi. Effectivement, on a des problèmes de pelouse actuellement dans le stade du nord. Peut-être qu'en le mettant au sud, cela peut réchauffer !

**M. le Maire.**- Au sud-ouest ! Cela vient aussi par l'ouest. Il faut le savoir.

*(Rires)*

C'est vrai que les questions que pose M. GILLES sont des questions naturelles, surtout dans la période que nous vivons. Mais a contrario, cette période peut être amenée à nécessiter de relancer de gros investissements, ne serait-ce que pour créer de l'emploi et une dynamique. Ce projet peut avoir aussi un autre intérêt. C'est celui d'être un élément fondateur au plan de l'extension de la métropole sur le sud et l'ouest. Il est vrai qu'actuellement nous sommes un peu en déséquilibre entre le nord et le sud de la métropole puisque beaucoup de gros investissements ont été attirés par la présence du stade de France. Ce qu'il se passe au nord est très important et c'est une réussite, il faut le dire. Mais il y a peut-être besoin, pour rééquilibrer l'Ile de France mais surtout aussi la moyenne couronne et la métropole, de créer un pôle au sud qui puisse être suffisamment important pour générer d'autres activités autour. La dynamique qui est souhaitée par les porteurs de ce projet est basée sur l'attractivité au plan des entreprises mais aussi la création d'un pôle de développement important autour de l'aéroport d'Orly. Il est quand même une des deux fenêtres vers l'international, vers l'extérieur de la métropole parisienne. Enfin, il faut le dire, le rugby actuellement pour la France n'est quand même pas neutre puisque nous avons terminé deuxième il y a peu dans une compétition quand même emblématique. Il y a peut-être là matière aussi, pour créer des émules en matière de pratique de ce type de sport, d'avoir un lieu de ce type.

Je peux vous proposer d'abord de voter ce vœu. A partir du vote de ce vœu, nous ferons une communication vers le tissu économique de notre territoire pour les inciter à se rapprocher de la dynamique qui est en train de se créer autour du département du Val de Marne, des collectivités du Val de Marne mais aussi de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers qui se sont impliquées dans ce projet.

**M. PASTERNAK.**- Je voudrais vous faire remarquer que ce stade est couvert. Et donc que le prochain concert de Johnny ne sera pas annulé.

*(Rires)*

**Mme DEBAECKER.**- Je partage le point de vue de M. GILLES. Il y a le stade de France qui est énorme, qui n'est pas saturé. C'est bien. C'est un point de coût. Un stade coûte de l'argent. Il y a des

frais de fonctionnement. Cela coûte. Créer de la valeur ajoutée pour ce pays, ce n'est pas faire des stades.

**M. le Maire.**- Le temps de le construire, cela crée de la valeur ajoutée.

Nous notons vos remarques.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 27 voix pour, dont 1 pouvoir (Mme HESLOUIN) et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK),*

Le vœu est donc adopté et nous le transmettrons à l'association des Maires du Val de Marne et au Conseil général mais aussi aux associations qui tournent autour de l'ACTEP à l'est du Val de Marne.



**12/33 - Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire.**- J'attends vos questions, s'il y en a.

**Mme DEBAECKER.**- Il y a des décisions de signer des marchés très importants pour la Petite Italie 288.000 H.T. et 469.000 euros de tranche conditionnelle. Ce sont des montants considérables. Je n'ai pas de question. Je trouve que c'est cher. Cela fait beaucoup d'argent.

**M. le Maire.**- Ces marchés, ce sont les travaux de voirie qui sont tous autour de cette opération. A titre de précision, Madame DEBAECKER, il n'y a que la tranche ferme qui est attribuée. La tranche conditionnelle ne l'a pas été.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. ARAZI.**- Ce n'est pas sur ce point mais sur les questions après la fermeture du Conseil. M'autorisez-vous à...

**M. le Maire.**- On finit ce point.

S'il n'y a pas d'autres questions sur le compte rendu des décisions du Maire, nous arrêtons là.

**Questions orales**

**M. le Maire.**- Il y avait des questions posées par M. ARAZI et par M. GILLES.

**M. ARAZI.**- En fait, je vous avais posé au précédent Conseil municipal, deux questions orales sur lesquelles j'attendais une réponse pour ce Conseil municipal. J'imagine que vous avez prévu d'y répondre. Je vous les avais retransmises d'ailleurs avant le Conseil pour que vous les ayez.

**M. le Maire.**- Vous nous écrivez tellement que j'ai du mal à retrouver l'ordre des questions.

La première question que vous m'avez posée, concerne les nuisances sonores et les troubles de santé. Et puis, la deuxième concerne le relogement de la famille MILLET. Cela aurait été mieux que vous ne donniez pas le nom pour le Conseil municipal mais enfin, c'est ainsi, vous l'avez fait. Vous l'avez diffusé aux autres membres. Non, vous ne l'avez pas diffusé, d'accord.

Je vais vous répondre tout de suite sur ces deux questions. Concernant la première question et les nuisances sonores, troubles de santé, vous nous informez ce dont nous sommes au courant bien sûr, que des personnes qui logent au sein de la salle Charles de Gaulle, en réalité non, c'est un couple qui habite à côté de la salle Charles de Gaulle, dans le cadre du lycée professionnel Val de Beauté. Ces personnes depuis qu'elles sont arrivées, considèrent souffrir, subir des problèmes de bruits liés à un défaut d'insonorisation de la salle Charles de Gaulle. Elles considèrent qu'elles ont déjà des répercussions de santé sur elles-mêmes du fait du bruit qui est généré notamment dans la salle Charles de Gaulle par les activités relevant de la sono.

Je tiens à vous dire que, pour l'instant, nous avons déjà réglé le problème de la sono. Après avoir réglé le problème de la sono, on nous dit que les enfants crient trop fort. Pour un préau d'école, c'est particulièrement dur d'interdire aux enfants de crier dans un préau. J'ai demandé à la vice-présidente chargée des lycées de la région Ile de France qui devrait venir me voir d'ici quinze jours, pour parler d'autres choses puisqu'avec la région Ile de France nous avons toujours le problème de la restauration du lycée et l'assistance qu'apporte la ville à la région Ile de France pour assurer la restauration scolaire d'environ 200 convives de la cité mixte Branly lycée/collège.

J'ai l'intention de discuter avec la vice-présidente chargée des lycées, de cette affaire pour voir si l'insonorisation pourrait être conjointe entre région et ville. Il est certain que ces personnes utilisent des locaux qui jusqu'à présent n'étaient pas utilisés par leurs prédécesseurs. Ils sont proches de la cloison qui sépare la salle Charles de Gaulle, autrement dit le préau de l'école Val de Beauté, de l'appartement du gardien du lycée professionnel. Cela fait apparaître

quand même malgré tout le fait que, par le passé, ces bâtiments ne faisaient qu'un. Le lycée professionnel Val de Beauté dans le passé était l'école des filles et l'école élémentaire Val de Beauté était l'école des garçons. On les a séparées mais c'est vrai que la séparation est restée dans l'état où cela était à l'époque. Les cloisons sont peut-être un peu trop légères. Nous allons discuter avec la région et surtout avec la vice-présidente prochainement pour voir si nous pouvons apporter des réponses aux questions posées. Sachez quand même que nous avons demandé à un cabinet de faire des mesures sous forme de relevés sonométriques. Elles vont nous être communiquées très prochainement.

La deuxième question, c'est le relogement d'une famille suite au drame survenu en août 2011 à leur fils, Olivier MONCEAU entre autre. Actuellement, ce qui avait été promis est en cours d'élaboration. Seulement, le vrai problème que nous avons, c'est que la commission d'attribution à qui nous avons soumis le dossier, nous répond qu'il y a des arriérés de loyer. Les arriérés de loyers doivent être, pour un relogement ou une relocalisation, réglés. Or, vous le savez, nous allons lancer à la fin de cette année, début d'année prochaine, la restructuration des logements du 124 boulevard de Strasbourg et de la rue Odile Laurent. C'est exactement à l'endroit où habite cette famille.

J'ai demandé à Valophis, dans le cadre du relogement puisque la réhabilitation lourde que nous devons faire, nécessite le déménagement des familles, d'accélérer leur déménagement dans le cadre de opération pour que l'on échappe à la nécessité d'avoir réglé les arriérés de loyer. Les choses sont en cours. Je pense que, dans les mois qui viennent, ils devraient se voir proposer un autre type de logement. Cela ne les dédouanera pas bien sûr de la nécessité de régler leurs arriérés de loyer.

**M. ARAZI.**- Merci Monsieur le Maire pour ces réponses. Justement ma question pour ce Conseil municipal est très liée au mode de fonctionnement du Conseil municipal puisque, là aussi je vous ai écrit, je pense que nous avons 4 ou 5 Conseils municipaux pour lesquels nous n'avons pas reçu les procès-verbaux des débats. Or, comme il est clairement stipulé à l'article 12 du règlement intérieur, normalement nous devrions recevoir après chaque Conseil municipal, pour le prochain, le procès-verbal. Nous en sommes à quatre ou cinq de retard. Ma question est de savoir pourquoi on a tant de retard. Sur le

principe j'aimerais, effectivement, que l'on puisse avoir ces éléments dans le cadre du règlement intérieur. C'est le premier élément.

Deuxième élément mais je le dis ici régulièrement, sur le site Internet de la ville, le dernier procès-verbal accessible par les Nogentais est celui du 28 mars. Cela fait pratiquement un an qu'aucun procès-verbal qui a eu l'accord du Conseil municipal, n'est en ligne. Ces deux éléments me paraissent importants. On le voit bien dans les discussions qu'il peut y avoir ensuite un an, deux ans ou trois ans après, sur une délibération prise en Conseil municipal. Qu'est-ce qui fait fois ? Ce sont les éléments des procès-verbaux qui ont été validés par les Conseils municipaux. Sur ces deux éléments, peut-être pouvez-vous répondre tout de suite puisque ce sont des éléments...

**M. le Maire.**- La réponse est très simple. Il ne faut pas simplifier les choses ainsi. Vous parlez du relevé des débats. Autrement dit, c'est l'ensemble des débats qui font l'objet de comptes rendus in extenso. Les autres relevés de décisions sont publiés aussitôt la fin du Conseil municipal. Le soir même du Conseil municipal, le relevé des votes est publié. Le lendemain, un compte rendu, sans bien sûr les débats eux-mêmes, mais un compte rendu des décisions est publié. Vous l'avez sur le site de la ville dans les deux jours qui suivent. Et ce document est affiché sur les panneaux de la ville. En ce qui concerne le relevé des débats, c'est vrai qu'il y a un retard dans la publication. Ce retard va être rattrapé dans les jours qui viennent. J'en ai vu passer quelques uns déjà. Normalement, avant le prochain Conseil municipal, vous aurez une remise au clair de l'ensemble des documents dont vous parlez.

Ensuite, Monsieur GILLES.

**M. GILLES.**- Monsieur le Maire, j'ai quelques questions. La première, c'était sur l'utilisation du Nogentel par les bridgeurs. Lorsque vous nous avez présenté le projet de reprise, il avait été dit que cela ne remettait pas en cause la capacité des bridgeurs à utiliser les espaces habituels dans le Nogentel. Or, j'ai été saisi, mais pas tout seul, je pense que d'autres élus du Conseil municipal l'ont été aussi, par des bridgeurs inquiets parce qu'on leur a demandé de faire de la place, de partir. Je n'ai pas réussi à savoir si c'était le temps des travaux ou si c'était de façon définitive. En tout cas, ce sont les travaux qui ont provoqué la demande de libérer l'espace à la fois pour le club et pour le

comité. Je ne sais pas, je suppose que vous avez eu aussi vent de cette affaire. Savez-vous s'ils pourront revenir après les travaux ? Peut-on leur proposer une solution transitoire pendant le temps des travaux ?

**M. le Maire.**- Non seulement j'ai eu vent de cette affaire mais j'ai reçu, en l'espace de trois mois, deux fois voire trois les responsables du bridge de Nogent en configuration Bureau ou séparément. Ils m'ont fait part de leur préoccupation. J'ai eu l'occasion de discuter encore ce matin avec le nouveau gérant du Nogentel pour évoquer ce problème. Le vrai problème à court terme est un problème qui relève du respect par le gérant de l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de la ville, dans le cadre d'un protocole, pour réaliser un certain nombre de travaux de modernisation d'un certain nombre de salles. Il se trouve que, pour que ces travaux puissent se dérouler correctement, il faut faire de la place. On ne peut pas faire les travaux avec les personnes à l'intérieur.

L'autre point, comme il y aura des travaux lourds, notamment marteau-piqueur et autres bruits d'engins, le gérant ne veut pas lancer ces travaux le matin de bonne heure et le soir tard. Ils auront donc lieu dans la journée. Ils ne pourront donc que perturber les personnes qui pratiquent le bridge au Nogentel. Nous sommes en train de regarder comment reloger le bridge, soit provisoirement soit définitivement. Le vrai problème est qu'ils n'avaient pas un statut très clair vis-à-vis de la direction du Nogentel dans la configuration précédente, ne serait-ce qu'au plan de la location de la salle qui n'a jamais été particulièrement bien étudié, voire des régularisations n'avaient pas eu lieu. Aujourd'hui, il faut donc que l'on remette tout à plat pour que chacun soit dans une situation plus confortable qu'il ne l'est actuellement. Bien sûr, j'ai reçu un certain nombre de messages de la part de bridgeurs qui sont soit Nogentais soit d'ailleurs. Ce club de bridge est l'un des plus importants de l'Île de France vu son nombre d'adhérents et de pratiquants. Sachez que je leur ai dit que je négocierai avec le gérant pour faire en sorte qu'ils ne soient pas à la rue sans réponse précise, surtout sans affectation même provisoire pour qu'ils puissent poursuivre leur activité. J'ai une ou deux idées que je dois vérifier maintenant. Enfin, le problème est connu, bien identifié et nous y travaillons actuellement. Une date a été annoncée pour libérer les lieux. Cette date est négociable le temps de trouver une solution. Nous travaillons dessus.

Vous avez deux autres questions. La troisième, on n'en parlera pas.

**M. GILLES.**- Effectivement, puisque l'on n'a pas le droit à la parole sur la troisième.

La deuxième est quand même moins polémique. C'est l'UNAFHAM qui, je crois, vous a déjà sollicité pour avoir un local pour son groupe d'entraide mutuelle. Je leur ai demandé quel était le type de locaux qu'il leur fallait. Ils m'ont répondu qu'il leur fallait de l'ordre de 50 mètres carrés. C'est pour cela que je vous ai demandé si, éventuellement, on pourrait au moins à titre provisoire, trouver une solution avec les logements laissés vacants mais vous avez peut-être d'autres solutions à leur proposer.

**Mme LETOUZEY.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur GILLES, le GEM de Nogent s'est installé en mars 2008 dans les locaux de l'Aumônerie. Dans un premier temps, voire durant deux années, le co-voisinage a été un peu difficile. Au fil des mois, ils ont fait connaissance et maintenant les relations sont excellentes. Les adhérents sont de plus en plus nombreux. Le GEM, conformément à la circulaire de fondation des GEM du 29 août 2005, fonctionne très bien tellement bien, tellement bien que maintenant ils ont un désir d'autonomie et d'auto-gestion c'est-à-dire qu'ils veulent pouvoir rester adhérents du GEM sans la présence d'un professionnel. C'est ce que refuse le côté Aumônerie. C'est un sujet que je connais, que je suis depuis quatre ans maintenant. Il faut savoir qu'il leur faut effectivement 50 ou 60 mètres carrés en rez-de-chaussée parce que certains adhérents peuvent avoir peur de prendre l'ascenseur. Il est hors de question de les mettre en étage. Ils souhaitent également et je les comprends très bien, avoir un jardinet parce que ce sont des personnes qui, en règle générale, ne quittent pas l'Île de France et encore moins Nogent en juillet et août. S'il fait chaud, ils peuvent aller dans le jardin. C'est exactement ce qu'il se passe à l'Aumônerie. Le seul problème, c'est effectivement la relation avec les responsables de l'Aumônerie qui ne souhaitent pas que les adhérents restent sans professionnel de santé.

Maintenant que vous avez bien mis le projecteur et les médias, puisque nous parlons en Conseil municipal, je vais vous demander si vous avez 60 mètres carrés en rez-de-chaussée, avec un jardinet et avec un loyer susceptible d'être accepté par le GEM. Je pensais pouvoir continuer à faire un travail. Je pense que, lorsque les gens se connaissent, on peut faire changer les mentalités. Quand on parle d'adhérents, ce sont des patients qui ont souffert de maladie psychiatrique ou de handicap mental, ce ne sont pas des mètres carrés, ce n'est pas du béton. Ce sont des êtres humains. Voilà ma pensée. Maintenant, votre idée de trouver des loges, dès cet après-midi j'ai en déjà parlé avec les responsables de l'administration. Je ne vous cache pas que, de ce côté, cela me paraît un peu difficile à trouver. J'avais déjà parlé, il y a un an maintenant, à l'une de nos collègues qui s'occupe entre autres des baux commerciaux, pour voir si l'on ne pouvait pas trouver un local commercial que l'on pourrait leur aménager. C'était l'idée également de Mme DELAVALOIR qui est la responsable des sept GEM qui sont sous la présidence de l'œuvre Falret. Voilà ma réponse.

**M. le Maire.**- D'autant que la suggestion que vous faites, ne nous convient pas dans la mesure où nous ne pouvons pas accepter des fréquentations multiples dans certains bâtiments. Il y a des questions de responsabilités parce que, la plupart du temps, les personnes de l'UNAFHAM ont des horaires qui ne correspondent pas aux horaires d'ouverture traditionnels des locaux municipaux. Il faut que nous trouvions, comme vient de le dire Mme LETOUZEY, un local qui permette justement d'avoir une gestion hors des horaires traditionnels d'ouverture des bâtiments communaux, voire à la limite des loges dans les écoles ou des choses de ce type. Ce n'est pas simple. L'étude est en cours. De toute façon, ce qui est important, c'est que le contact existe. Nous allons trouver, comme nous l'avons fait d'ailleurs pour Alzheimer, des solutions. Je pense que l'on pourra trouver d'autres solutions pour ces personnes.

**Mme LETOUZEY.**- On est en recherche.

**M. le Maire.**- Voilà.

Concernant la troisième question, vous demandiez s'il est vrai que la délibération du 27 janvier 2011 concernant le financement d'une statue, serait appliquée. Je vous l'ai dit en début de séance, elle ne sera pas appliquée. Elle est aujourd'hui caduque du fait de la signature d'une convention avec passation d'une commande entre la société Cogedim et Mme CIBOT. Cette commande stipule que c'est la Cogedim qui prend à sa charge l'ensemble de la dépense de 96.532 euros T.T.C. pour cette opération, après avoir versé 40 % à la commande et le reste à la réception de l'œuvre sur place. Autrement dit, dans un certain nombre de mois. L'affaire est en cours mais la ville ne paiera pas cette opération puisque c'est un accord qui a été passé entre le sculpteur, la Cogedim et la ville de Nogent. Je l'avais déjà dit en janvier.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie de votre attention.

\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Conseiller Général du Val-de-Marne**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**de la Vallée de la Marne**